



Année 2026-2027

Guide des parents

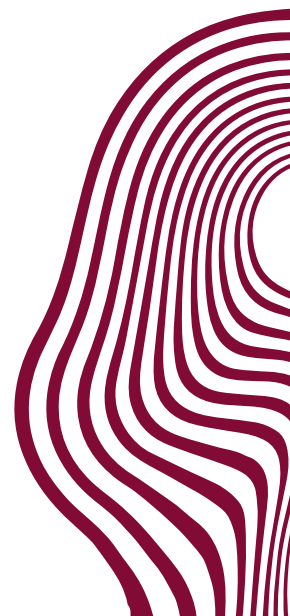
Rentrée scolaire et périscolaire





SOMMAIRE

1. Édito du maire.....	2
2. Projet éducatif de territoire (PEDT).....	3
3. Inscription administrative	5
4. Modalités de réservation / annulation.....	5
5. Le calendrier des réservations.....	7
6. Les écoles.....	8
7. Les temps périscolaires.....	9
8. L'accueil du matin et l'accueil du soir.....	10
9. La restauration.....	11
10. L'étude surveillée et le post activité.....	12
11. Le mercredi et les vacances.....	13
12. Le sport.....	14
13. L'espace jeunesse - Le studio	15
14. La structure information jeunesse (SIJ).....	16
15. Le parc Sainte Jeanne	17
16. La santé.....	18
17. Le quotient familial et le règlement.....	19
18. Tarification et règlement intérieur.....	20
19. Contacts utiles.....	22



1

ÉDITO DU MAIRE



Chers parents, Chères familles,

La rentrée scolaire est toujours un moment particulier. Elle marque le début d'une nouvelle année d'apprentissage, de découvertes, de rencontres et de projets. Afin d'accompagner chacun dans cette étape importante, la Ville a souhaité mettre à votre disposition ce « Guide des Parents : rentrée scolaire et périscolaire ».

Ce guide a été conçu comme un outil pratique et accessible, regroupant l'ensemble des informations utiles à la vie scolaire. Notre objectif est simple : vous permettre d'aborder cette nouvelle année avec sérénité et de disposer, en un seul document, de tous les repères nécessaires.

L'éducation constitue l'une des priorités majeures de notre action municipale. Parce qu'elle est le socle de l'épanouissement personnel, de la réussite de chaque enfant et de la construction des citoyens de demain, nous nous attachons à offrir aux élèves les meilleures conditions possibles pour apprendre, grandir et s'épanouir. Aux côtés de l'Éducation nationale et de l'ensemble de la communauté éducative, la Ville agit quotidiennement pour garantir un cadre scolaire de qualité, sûr et propice aux apprentissages.

Quant aux temps périscolaires et extrascolaires, ils constituent un maillon essentiel du parcours éducatif de l'enfant. Consciente de cet enjeu, la Ville s'attache à proposer une offre d'accueil de qualité reposant sur des équipes d'animation qualifiées, investies et pleinement mobilisées. Une vigilance particulière est portée aux recrutements afin de garantir aux familles un encadrement à la hauteur des exigences éducatives de notre collectivité. Grâce à l'engagement quotidien des animateurs et des responsables de structures, les enfants bénéficient d'activités variées, de moments de partage et d'un accompagnement favorisant leur autonomie, leur ouverture au monde et leur bien-être. Cette mobilisation collective participe pleinement à la réussite de notre projet éducatif local.

Enfin, la réussite d'une rentrée repose également sur une organisation claire et efficace. Une bonne coordination entre les familles, les établissements scolaires et les services municipaux est essentielle pour assurer le bon déroulement de la vie quotidienne des enfants. Ce guide a précisément vocation à faciliter cette organisation, en apportant des réponses concrètes aux questions que chacun peut se poser.

Je souhaite à tous les élèves une excellente année scolaire, riche en réussites, en découvertes et en moments de partage. Que cette nouvelle rentrée soit placée sous le signe de la confiance, de l'engagement et de la réussite pour chacun.

Très bonne rentrée à toutes et à tous.

Philippe SUEUR ✱

Maire d'Enghien-les-Bains,
1er Vice-président du département
du Val d'Oise

2

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)



LE PEDT, c'est Quoi ?

Une feuille de route pour l'ensemble de la communauté éducative qui participe à la vie de l'enfant sur la collectivité. Il oriente les actions et les projets en faveur de l'objectif principal : la réussite éducative de nos enfants.

Co-signé avec nos partenaires : l'État (SDJES*), l'Éducation nationale et la CAF*

Articulé autour de 3 axes :

- ✦ Assurer un environnement sécurisant et responsable pour l'enfant et le jeune
- ✦ Développer l'esprit éco-citoyen
- ✦ Favoriser l'accès à la culture, au sport, au numérique et à la nature.

Renouvelé pour 3 ans.

PEDT pour qui ?

Pour tous les enfants de 3 à 11 ans de la ville, soit plus 1 250 enfants.



PEDT par qui ?

Le comité de pilotage se réunit 2 à 3 fois par an. 2 à 3 thématiques sont travaillées en groupe chaque année.

✦ **L'ÉDUCATION NATIONALE**
Inspecteurs de circonscription, Conseillers pédagogiques, Directeurs d'école et enseignants

✦ **CAF**
*(Caisse d'Allocations Familiales)

✦ **LES ASSOCIATIONS**

✦ **LES PARENTS / ÉLUS**

✦ **LA VILLE**
Élus, DAE (Parc Sainte-Jeanne, Service Jeunesse et sport, Service Petite Enfance) et les services partenaires CCAS, CDA, Médiathèque, EMD, Office du tourisme...

✦ **SDJES**
*(Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports)



PARCOURS CULTURELS SPORTIFS ET CITOYENS

DANS LE CADRE SCOLAIRE,
PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE



INSCRIPTION ADMINISTRATIVE



3 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE :

Pour l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires, il est nécessaire d'effectuer chaque année l'*Inscription administrative*. Cette inscription s'effectue en ligne via l'Espace Citoyen de la ville, dans la rubrique : **“Créer une inscription”**. Vous aurez besoin de réunir les documents suivants :



- Justificatif de domicile de moins de trois mois (hors téléphone, Internet et mobile)
- Pages des vaccinations de votre enfant

Au cas par cas :

- Jugement de divorce ou de séparation
- Calendrier de garde des enfants signé avec les jours de garde de chaque parent
- Protocole d'accueil individualisé (PAI) signé avec la photo de l'enfant
- Protocole du Panier Repas
- Test d'aisance aquatique ou pass nautique pour les activités aquatiques (à partir de 6 ans)

4 MODALITÉS DE RÉSERVATION / ANNULATION : DÉLAIS

Dans la rubrique **“Réservations / annulations”** :

- Pour la restauration, accueil du soir, accueil de loisirs mercredi, étude surveillée et post activité :
 - Réservations au préalable **3 jours** avant l'activité, selon les places disponibles
 - Annulations au préalable **5 jours** avant l'activité
- Pour l'accueil de loisirs vacances :
 - Réservations au préalable **3 jours** avant l'activité, selon les places disponibles
 - Annulations au préalable **10 jours** avant l'activité



Dans la rubrique **“Créer une inscription”** :

- Pour les mercredis sports, multisports, sessions voile et stages nautiques :
 - Réservations au préalable **3 jours** avant le début de la session/du stage, selon les places disponibles
 - Annulations au préalable **5 jours** avant l'activité de la session/du stage



L'ACCUEIL DU MATIN EST EN ACCÈS LIBRE SANS RÉSERVATION.

En cas de doute, quant aux réservations / annulations effectuées, vous pouvez regarder l'ensemble des démarches via :

- le tableau de bord dans la rubrique « Dernières demandes » ;
- l'agenda de l'enfant en cliquant sur le membre concerné dans le foyer ; vous accéderez alors à un agenda prévisionnel sur les trois mois à venir.



RÉSERVATIONS HORS DÉLAIS

Dans la rubrique “**Autres démarches**” :

- réservation hors délai :

Vous n'êtes plus dans les délais ? Vous pouvez effectuer une réservation hors délai jusqu'au jour J avant 8h30, qui sera accepté sous réserve de places disponibles - cette démarche impliquera une majoration de 20% du tarif initial.



ANNULATIONS HORS DÉLAIS

Dans la rubrique “**Signaler une absence**” :

- annulation hors délai :

Vous n'êtes plus dans les délais ? Vous pouvez effectuer une annulation hors délai jusqu'au jour J avant 8h30, afin d'éviter la majoration de 20%.

Sans signalement de votre part, une majoration de 20% sera appliquée au tarif initial.



VOS ABSENCES

Absences pour maladie : ne sont pas facturées si un justificatif médical d'absence est présenté dans les cinq jours suivant la date d'établissement du certificat, à fournir dans la rubrique “Signaler une absence”.

(**Attention** : un document de consultation ou une ordonnance médicale ne seront pas acceptés) .

Absences d'enseignant : toutes les activités prévues sont facturées si la famille souhaite garder son enfant. Toutefois, la famille pourra effectuer un signalement d'absence dans la rubrique « Signaler une absence » et ainsi ne sera pas majorée des 20% à la facturation si le signalement est effectué dans la journée.

RÉCAPITULATIF



Réservations	Jour J	Facturation
Je réserve dans les délais	Je viens	Je paie
Je réserve dans les délais	Je ne viens pas Je préviens via l'espace citoyen avant 8h30	Je paie J'évite la majoration de 20%
Je réserve dans les délais	Je ne viens pas Je ne préviens pas	Je paie avec la majoration de 20%
Je n'ai pas réservé	Je viens	Je paie avec la majoration de 20%
J'ai réservé après les délais	Je viens	Je paie avec la majoration de 20%
J'ai réservé après les délais	Je ne viens pas	Je paie avec la majoration de 20%



CALENDRIER DE RÉSERVATION DES ACTIVITÉS ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Accueils de loisirs vacances | Stages multisports | Stages voile et nature**

PÉRIODES D'INSCRIPTIONS	VACANCES
Du mardi 15 septembre au lundi 28 septembre 2026	Vacances d'automne : Du 19 au 30 octobre 2026
Du mardi 17 novembre au lundi 30 novembre 2026	Vacances de fin d'année : Du 21 décembre 2026 au 1 janvier 2027
Du mardi 5 janvier au lundi 18 janvier 2027	Vacances d'hiver : Du 8 au 19 février 2027
Du mardi 2 mars au lundi 15 mars 2027	Vacances de printemps : Du 5 au 16 avril 2027
Du mardi 1 ^{er} juin au lundi 14 juin 2027	Vacances d'été : À partir du 5 juillet 2027

* Pas de stages multisports durant les vacances de fin d'année 2026, et 3 semaines sur les vacances d'été 2027

* Pas de stages voile et nature durant les vacances de fin d'année 2026 et les vacances d'hiver 2027

Mercredis sports

Du jeudi 16 juillet au lundi 31 août 2026	Session d'automne : Du 2 septembre au 16 décembre 2026
Du mardi 17 novembre au lundi 14 décembre 2026	Session d'hiver : Du 6 janvier au 31 mars 2027
Du mardi 2 mars au lundi 29 mars 2027	Session de printemps : Du 21 avril au 30 juin 2027

Sessions voile

À partir du jeudi 16 juillet 2026	Inscription Annuelle « mercredis voile » : Du 2 septembre 2026 au 23 juin 2027
Du jeudi 16 juillet au lundi 31 août 2026	Session d'Automne « vendredis voile » : Du 4 septembre au 16 octobre 2026
Du mardi 2 mars au lundi 29 mars 2027	Session de Printemps « vendredis voile » : Du 23 avril au 25 juin 2027

DATES DE FERMETURE DES STRUCTURES

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2026	VENDREDI 1 ^{er} JANVIER 2027	LUNDI 17 MAI 2027
VENDREDI 23 DÉCEMBRE 2026	LUNDI 29 MARS 2027	MERCREDI 14 JUILLET 2027



JEUDI 6 ET VENDREDI 7 MAI 2027 : STRUCTURES ET ÉCOLES FERMÉES

Ouverture des réservations périscolaires : Jeudi 16 juillet 2026

Espace Jeunesse - Le Studio : séances à la carte toute l'année sur l'Espace Citoyen

Séjours : Communication sur l'Espace Citoyen durant la période d'inscription

Retrouvez toutes les modalités d'inscriptions dans votre Espace Citoyen rubrique Activités.

✉ : sscolaire@enghien95.fr

☎ : 01.34.28.45.45

SCO/V1.2026/MI



ÉCOLES MATERNELLES

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École maternelle Marie-France CHABANEL

Adresse : 11-13 boulevard Cotte

Tél : 01.34.12.33.67

École maternelle Les Cygnes

Adresse : 19 avenue Carlier

Tél : 01.39.64.38.88

Groupe scolaire élémentaire Ormesson 1 et 2

Adresse : 11 boulevard Ormesson

Tél Ormesson 1 : 01.34.12.34.71

Tél Ormesson 2 : 01.34.12.95.70

LES HORAIRES :

	MARIE-FRANCE CHABANEL	LES CYGNES	ORMESSON 1 et 2
<i>Matin</i>	8h20-8h40	8h35-8h45	8h20-8h30
<i>Midi</i>	Départ : 11h20-11h30 Retour : 13h20-13h30	Départ : 11h45 Retour : 13h35-13h45	Départ : 11h30 Retour : 13h20-13h30
<i>Après-Midi</i>	16h20-16h30	16h45-16h55	16h30-16h40

7

LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

ACCUEIL
de
LOISIRS

EN MATERNELLE

Accueil de loisirs maternel Marie-France CHABANEL

Adresse : 11-13 boulevard Cotte

Tél : 01.34.12.74.44 / 06.89.95.56.70

Accueil de loisirs maternel Les Cygnes

Adresse : 19 avenue Carlier

Tél : 01.34.12.56.49 / 06.89.05.51.35

EN ÉLÉMENTAIRE

Accueil de loisirs élémentaire Ormesson

Adresse : 11 boulevard d'Ormesson

Tél : 01.34.12.96.80 / 06.82.87.55.28

LES HORAIRES :

		MARIE FRANCE CHABANEL	LES CYGNES	ORMESSON
Accueil du matin		De 7h30 à 8h20	De 7h30 à 8h30	De 7h30 à 8h30
Pause méridienne		De 11h20 à 13h20	De 11h45 à 13h45	De 11h30 à 13h30
Accueil du soir (pour tous) Etudes / Post activités (uniquement pour les élémentaires)		Accueil du soir : De 16h20 à 19h	Accueil du soir : De 16h45 à 19h	Deux formules : 
				 Études surveillées : De 16h30 à 18h
				Accueil du soir : De 16h30 à 19h
				Post activités : De 18h à 19h
Mercredi	Arrivée	Entre 7h30 et 9h		
	Départ	Entre 13h30 et 13h45 (demi-journée) Entre 16h30 et 19h (journée complète)		
Vacances	Arrivée	Entre 7h30 et 9h		
	Départ	Entre 16h30 et 19h		

8

L'ACCUEIL MATIN & SOIR

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE



L'ACCUEIL DU MATIN

L'accueil du matin est en accès libre sans réservation.

C'est un temps calme pour commencer la journée en douceur.

Il est proposé des activités libres avant l'école. Cet accueil est encadré par les animateurs de chaque école.

LES HORAIRES :

lundi, mardi, jeudi, vendredi



de 7h30 à 8h15

pour Ormesson et Marie-France CHABANEL



de 7h30 à 8h30

pour les Cygnes

L'ACCUEIL DU SOIR

Les enfants sont accueillis le soir pour un temps récréatif ponctué par un goûter à trois composantes et des jeux organisés par les équipes d'animation : jeux extérieurs ou en intérieurs selon la météo.

LES HORAIRES :

lundi, mardi, jeudi, vendredi



de 16h30 à 19h

pour Ormesson et Marie-France CHABANEL



de 16h45 à 19h

pour les Cygnes

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h



le goûter est fourni par la ville.



PÉNALITÉ RETARD *

TOUT RETARD POUR VENIR RÉCUPÉRER SON ENFANT ENGENDRE UNE PÉNALITÉ FINANCIÈRE EN PLUS DU TARIF DE L'ACTIVITÉ. DANS CE CAS, LES PARENTS SIGNENT UN « BILLET RETARD ».

LES TARIFS :



LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

	Matin	Soir	Majoration	Pénalité Retard *
Commune	1,75 €	3,47 €	4,16 €	5,59 €
Hors Commune	3,71 €	7,07 €	8,48 €	

9

LA RESTAURATION

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE



Scolarest

La société SCOLAREST est en charge de la fourniture des repas en liaison chaude / froide sous le contrôle de la municipalité.

L'encadrement des enfants est assuré par l'équipe d'animation et les ATSEM.

Les menus sont élaborés par des diététiciennes et validés en commission des menus tous les deux mois en présence des parents d'élèves et des délégués de classe.

LES COMPOSANTES :

Les repas sont à 4 composantes :

1 entrée ou un fromage en alternance

1 plat protidique

1 plat d'accompagnement

1 dessert

Les goûters sont à 3 composantes :

fruits frais ou jus

laitage ou fromage

produit céréalier

L'ALTERNATIVE :

Le service de restauration propose deux menus :

- Le menu "Mange de tout"
- Le menu "Sans viande" (toutes les viandes sont remplacés par du poisson, de l'œuf, etc.)

Les familles font leur choix en début d'année lors de l'inscription administrative. Ce choix est définitif et ne peut pas être modifié en cours d'année.

LES MENUS :

Les menus sont disponibles sur l'Espace Citoyen dans la rubrique "Actualités / menus de la restauration scolaire".

Tous les 2 mois, les enfants élaborent le "menu des enfants", qui est présenté en commission des menus.

La ville a fait le choix de proposer au moins 50% de produits durables et de qualité.

LES TARIFS :

Q.F	Restauration	Majoration
1	2,01 €	2,41 €
2	2,25 €	2,70 €
3	2,68 €	3,21 €
4	3,41 €	4,10 €
5	4,14 €	4,96 €
6	4,62 €	5,54 €
7	4,86 €	5,83 €
8	4,99 €	5,99 €
9	5,10 €	6,12 €
10	5,24 €	6,29 €
H-C	9,72 €	11,67 €
PAI		
Commune	1,21 €	1,45 €
H-C	2,43 €	2,91 €

Une dégressivité existe à partir du deuxième enfant.

ACTIVITÉS DU MIDI

La pause méridienne est agréée par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Nos structures sont adaptées à l'âge de vos enfants avec un encadrement de qualité :

- 1 animateur pour 14 enfants en maternelle.
- 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire.

Les activités maternelles : Les activités élémentaires :

Lire et faire lire
Contes et musiques

Ateliers robotique
Ateliers magie
Ateliers culture chinoise
Ludothèque
Théâtre



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val d'Oise





L'ÉTUDE SURVEILLÉE

L'étude surveillée fait partie de l'Accueil de Loisirs et est destinée aux enfants d'Ormesson.

Elle se déroule en parallèle du temps périscolaire de l'accueil du soir. Il s'agit d'un accompagnement aux devoirs sous la surveillance d'enseignants.

L'étude se clôture une semaine avant la fin de l'année scolaire.

Pour les CP, l'étude débute après les vacances d'automne.

LES HORAIRES :

lundi, mardi, jeudi, vendredi



de 16h30 à 18h

(16h30-17h00 : goûter)



**le goûter n'est pas pris en charge par la ville.
La famille doit le fournir dans le sac de l'enfant.**

LE POST ACTIVITÉ

Le post activité est destiné aux enfants d'Ormesson uniquement.

Il permet aux enfants inscrits à l'étude surveillée ou à une activité associative de rejoindre les activités de l'accueil du soir jusqu'à 19h.

LES HORAIRES :

lundi, mardi, jeudi, vendredi



de 18h à 19h

ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

lundi, mardi, jeudi, vendredi



de 16h30 à 18h

Cours d'anglais : peep95880@gmail.com

Cours d'échecs : aapeenghien@gmail.com

Cours de théâtre : infos@ccfv.fr

LA RÉSERVATION D'UNE ACTIVITÉ N'ENTRAÎNE PAS

L'ANNULATION D'UNE AUTRE SUR UNE MÊME

PÉRIODE :

ACCUEIL DU SOIR & ÉTUDE SURVEILLÉE



LES TARIFS :

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

	Soir avec Étude	Majoration	Post- activité	Majoration	Pénalité Retard [*]
Commune	2,32 €	2,78 €	1,75 €	2,10 €	5,59 €
Hors Commune	4,17 €	5,00 €	5,22 €	6,26 €	

11

LE MERCREDI & LES VACANCES

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE



Le mercredi et les vacances sont des temps partagés avec l'équipe d'animation où de multiples activités sont proposées : activités manuelles, activités sportives, jeux collectifs, grands jeux, etc.

Un temps de sieste est proposé aux petites sections et un temps calme pour les grands avant la reprise des activités de l'après-midi.

LE MERCREDI

DEUX FORMULES :

Mercredis journée :

→ de 7h30 à 9h
pour déposer vos enfants

→ de 16h30 à 19h
pour récupérer vos enfants



Mercredis demi-journée :

→ de 7h30 à 9h
pour déposer vos enfants

→ de 13h30 à 13h45
pour récupérer vos enfants

LES PLANNINGS :

Les plannings d'activités sont disponibles la deuxième semaine de chaque période de vacances.

LES VACANCES

UNE FORMULE :

Vacances scolaires :

→ de 7h30 à 9h
pour déposer vos enfants

→ de 16h30 à 19h
pour récupérer vos enfants

AUCUNE SORTIE NE SERA AUTORISÉE EN DEHORS DES HEURES
D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA STRUCTURE.

LES RENDEZ-VOUS MÉDICAUX DOIVENT ÊTRE PRIS EN DEHORS
DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES.

Les plannings des vacances sont disponibles
une semaine avant le début de l'activité.



LES TARIFS :

Q.F	1/2 Jour- née Mercredi	Majora- tion	Journée Mercredi/ Vacances	Majora- tion	Pénalité Retard
1	4,17 €	5,01 €	6,32 €	7,59 €	5,59 €
2	4,77 €	5,72 €	7,05 €	8,45 €	
3	5,61 €	6,74 €	8,23 €	9,88 €	
4	6,56 €	7,87 €	10,01 €	12,01 €	
5	9,54 €	11,45 €	13,00 €	15,60 €	
6	10,15 €	12,17 €	14,91 €	17,90 €	
7	10,38 €	12,46 €	15,63 €	18,75 €	
8	11,33 €	13,60 €	16,45 €	19,74 €	
9	11,93 €	14,31 €	16,82 €	20,18 €	
10	12,52 €	15,03 €	17,17 €	20,60 €	
H-C	21,47 €	25,76 €	35,77 €	42,93 €	

Une dégressivité existe à partir du deuxième enfant.

LA RÉSERVATION D'UNE ACTIVITÉ N'ENTRAÎNE
PAS L'ANNULATION D'UNE AUTRE SUR UNE
MÊME PÉRIODE :

MERCREDI SPORT & CENTRE DE LOISIRS MERCREDI

PENSEZ À ANNULER LES RÉSERVATIONS



L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'École Municipale des Sports (EMS) est ouverte aux jeunes de 5 ans révolus à 15 ans selon les activités :

Pendant la période scolaire :

- Les sessions mercredis sports pour les enfants en élémentaire du CP au CM2 (2 formules) :
 - la journée : 8h30-18h00
 - la demi journée : 13h30-18h

Pendant les vacances scolaires :

- Les stages multisports pour les enfants de 5 ans révolus à 15 ans (forfait à la semaine) :
 - horaires du stage : 9h-17h
 - supplément forfait accueil : 8h-9h / 17h-18h
 - les plannings sont disponibles une semaine avant le début du stage

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE VOILE

L'École Municipale de Voile (EMV) est ouverte aux jeunes de 6 ans à 17 ans :

Pendant la période scolaire :

- Sessions de mercredis voile annuelle : 14h-17h
- Sessions de vendredis voile (automne et printemps) : 16h30-19h
- Possibilité de transfert vers la base nautique (navette pédestre) gratuit, encadré par l'éducateur au départ d'Ormesson après le centre/l'école

En vacances scolaires :

- Stages d'automne, de printemps et d'été : 14h-17h

“

L'ATTESTATION D'AISANCE AQUATIQUE ET LE
QUESTIONNAIRE DE SANTÉ SONT
OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION.

”

LES TARIFS :



MERCREDIS SPORTS

Q.F	Journée (repas inclus)	Majoration	Après-midi (sans repas)	Majoration	Pénalité Retard
1	8,47 €	10,16 €	2,61 €	3,13 €	5,59 €
2	9,96 €	11,95 €	3,07 €	3,68 €	
3	11,74 €	14,09 €	3,59 €	4,31 €	
4	13,83 €	16,60 €	5,61 €	6,74 €	
5	15,39 €	18,47 €	6,26 €	7,51 €	
6	17,11 €	20,53 €	6,95 €	8,34 €	
7	18,00 €	21,61 €	7,35 €	8,83 €	
8	18,97 €	22,77 €	7,78 €	9,33 €	
9	19,31 €	23,18 €	7,93 €	9,52 €	
10	19,68 €	23,62 €	8,12 €	9,74 €	
H-C	39,35 €	47,22 €	16,21 €	19,45 €	



MULTISPORTS ET MINI SEJOURS

Q.F	Forfait semaine	Majoration	Accueil (8h - 9h / 17h - 18h)	Majoration	Pénalité Retard
1	35,77 €	42,93 €	21,58 €	25,89 €	5,59 €
2	41,74 €	50,08 €			
3	47,70 €	57,24 €			
4	53,65 €	64,38 €			
5	59,63 €	71,55 €			
6	65,30 €	78,36 €			
7	71,54 €	85,85 €			
8	77,50 €	93,00 €			
9	83,47 €	100,17 €			
10	89,43 €	107,32 €			
H-C	178,86 €	214,63 €	43,16 €	51,79 €	



VOILE ET NATURE

	Voile à la séance	Majoration	Voile vacances	Majoration
Commune	8,23 €	9,88 €	41,14 €	49,37 €
H-C	17,05 €	20,46 €	82,27 €	98,72 €



L'ESPACE JEUNESSE : LE STUDIO

Espace Jeunesse - Le Studio:

Adresse : 93 rue du Général de Gaulle

Tél : 01.34.28.45.66

Mail : espace.jeunesse@enghien95.fr

LES ESPACES AMÉNAGÉS :

- Espace de jeux (Jeux interactifs, billard, flipper, baby-foot...)
- Espace de lecture/bibliothèque
- Espace de devoirs / travail collaboratif
- Espace de dialogue et d'expression
- Espace de création
- Espace Home Studio (création musicale, vidéo, enregistrement, mixage, etc.)
- Espace Multimédias (grand écran multifonctions, cinéma, etc.)

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Des activités originales et thématiques toute l'année
- Des sorties le samedi en fonction des projets proposés
- Des programmes variés pendant toutes les vacances scolaires
- Des projets collectifs imaginés avec les jeunes
- L'organisation de mini-séjours construits avec les jeunes
- Un Happy Hour spécial 15-17 ans, tous les vendredis (en périodes scolaires)

Ouvert également aux élèves de 3ème avec accord obligatoire des parents

- Des temps forts durant l'année à construire ensemble
- Des ateliers, stages et initiations pour découvrir ou renforcer de nouvelles passions

LES HORAIRES :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Période scolaire	Fermé	16h à 19h	14h à 19h	16h à 19h	16h à 18h	14h à 18h
Happy Hours (Lycéens)					18h à 20h30	
Vacances	9h30 à 12h 14h à 19h					



LA SIJ, C'EST QUOI ?

Structure Information Jeunesse :

Adresse : 6 rue de Malleville

Tél : 01.34.12.32.53

Mail : infojeunes@enghien95.fr

- Un lieu destiné à tous les jeunes de 11 à 25 ans. Un accueil gratuit, anonyme et sans rendez-vous.
- Une structure municipale au sein du Réseau Information Jeunesse
- Un espace de documentation sur les thématiques de l'Information Jeunesse : Métiers-Formation-Scolarité-Emploi-Vie pratique-Sports-Loisirs-Vacances à l'étranger.

SERVICES PROPOSÉS

- Aide à la réalisation du CV et de la lettre de motivation.
- Recensement mensuel des salons d'information et de recrutement.
- Accès Internet, téléphone, scan et photocopie (en nombre limité).
- Fiches métiers du CIDJ et documentations mises à disposition pour chaque thématique.
- Tests d'orientation.
- Espace santé : prévention, écoute, information et orientation.
- Offres de jobs sur le territoire, contrats en service civique

ACTIONS ET PROJETS

- Interventions de la structure Info Jeunes dans les établissements scolaires de la ville.
- Accueil de classes selon certaines thématiques de l'Information Jeunesse.
- Action d'information sur l'Europe et la mobilité européenne. Actions d'information sur l'alternance en partenariat de la Chambre du commerce et de l'industrie .
- Ateliers thématiques : recherche de stage, simulation d'entretien, création d'outils (curriculum vitae, lettre de motivation).
- Participation aux carrefours des métiers du territoire.

KIOSQUE JEUNESSE

Le kiosque jeunesse, annexe de la SIJ, est un tiers-lieu polyvalent : espace d'information, d'exposition, de recrutement pour des jobs saisonniers, de révisions pour les élèves de 3^e et vitrine des offres destinées aux jeunes de 11 à 25 ans.

DISPOSITIFS & ÉVÈNEMENTS

- Les chantiers de jeunes, pour les jeunes enghiennois (saison estivale).
- Les Aides Initiatives Jeunes pour accompagner les jeunes entre 11 et 25 ans sur leurs projets et leur apporter un soutien financier : Permis de conduire , BAFA, Formations diplômantes, départ à l'étranger, aide à la mobilité, création d'association, mise en place de projets culturels...
- Soirée des diplômés du CAP à Bac +5
- Action "1 collégien, 1 libraire"

MISSION LOCALE

Accompagnement personnalisé pour les jeunes par la mission locale de la vallée de Montmorency
Les mercredis matins de 9h à 12h - Sur rendez-vous : 01.30.10.10.50 ou 01.34.12.32.53

L'ACCUEIL CONSEIL ECOUTE PARENTS ENFANTS L'ACEPE - SUR RENDEZ VOUS

Un psychologue spécialisé dans la relation parents enfants et adolescents vous accueille et vous accompagne.

Les jeudis de 13h30 à 17h30 - Sur rendez-vous uniquement au :
01.34.12.32.53





ÉCO-LIEU

Le parc Sainte Jeanne est un espace de vie au cœur de la nature. C'est un lieu pédagogique de sensibilisation à la nature et au développement durable, qui a la volonté d'encourager et favoriser la curiosité, la découverte, l'expérience et l'initiative de chacun.

Véritable havre de verdure et de pédagogie, ce parc poursuit sa vocation d'éco-lieu en s'articulant autour des quatre piliers du développement durable :

ENVIRONNEMENTAL

ÉCONOMIQUE

CULTUREL

SOCIAL



PROGRAMMATION 2026-2027



PUBLICS CIBLÉS:

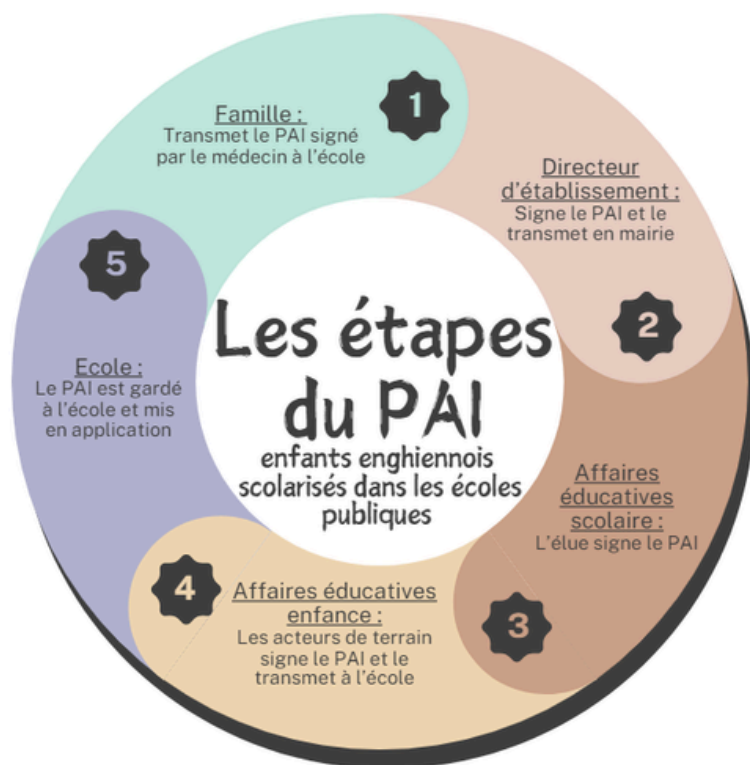
- Scolaire
- Périscolaire
- Familles



LE PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ : PAI

Le PAI concerne les enfants et jeunes atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique : asthme, allergies, intolérance alimentaire, etc.

Ce protocole est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou du jeune en collectivité. Il précise les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire. Le PAI peut concerner le temps scolaires mais aussi le temps périscolaire.



COMMENT METTRE EN PLACE UN PAI

1. La famille télécharge le formulaire vierge ainsi que la fiche annexe correspondant à la pathologie depuis l'Espace Citoyen, dans la rubrique Infos Pratiques.
2. La famille complète et signe le PAI puis fait remplir le protocole par son médecin traitant. Elle transmet ensuite le PAI au chef d'établissement.
3. Le chef d'établissement signe à son tour le PAI pour mise en application sur les temps scolaires, et transmet un exemplaire aux affaires éducatives.
4. L'élue de secteur ainsi que les agents en charge des temps périscolaires et extrascolaires récupèrent le document et le signent à leur tour.

Le service des affaires éducatives garde une copie signée par toutes les parties et le transmet pour application / mise en œuvre au chef d'établissement.

Ce document est applicable pour toute la durée de la scolarité en école maternelle et doit être entièrement renouvelé lorsque l'enfant rentre en cours préparatoire (CP).

À chaque rentrée scolaire, la famille confirme le devenir du PAI et fournit les documents médicaux actualisés permettant sa reconduction.

LE PAI - PANIER REPAS

Dans le cas d'un PAI alimentaire, les représentants légaux de l'enfant devront lire et approuver le protocole spécifique lié au panier repas (préparation, conditionnement, transport du panier-repas selon les consignes d'hygiène et de sécurité). Si les conditions ne sont pas respectées, la ville se réserve le droit de revoir l'accueil de l'enfant sur le temps de restauration et du périscolaire.

L'INCLUSION

Un rendez-vous préalable avec les responsables des structures et la famille devra être effectué, avant l'inscription aux activités de l'École municipale des Sports, de l'École municipale de Voile, à l'espace jeunesse Le Studio et aux Accueils de Loisirs.



LE QUOTIENT FAMILIAL

C'est l'étude des ressources de l'année n-1 valable pour l'année scolaire en cours.
Elle permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux activités proposées par la ville.

COMMENT FAIRE CALCULER MON QUOTIENT ?

Annuellement, dès le mois de septembre sur votre Espace Citoyen, dans la rubrique "autres démarches / calcul du quotient familial" en fournissant :

- le dernier avis d'imposition sur le revenu
- la dernière attestation de paiement de la CAF (avec le détail des prestations perçues)

Si les documents sont fournis en cours d'année, il n'y aura pas de rétroactivité sur les factures antérieures. La prise en compte ne sera possible que sur la facturation suivante jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En l'absence de calcul de quotient familial, le quotient 10 sera appliqué par défaut.

Le calcul peut être effectué à votre demande auprès de l'accueil de l'action éducative.

LE RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue chaque mois, après la participation aux activités, dès réception de la facture.

Les différents modes de paiement :

- En ligne par carte bancaire, sur votre Espace Citoyen
- Prélèvement automatique (le formulaire est disponible sur votre Espace Citoyen, dans la rubrique "mes prélèvements")
- Chèque emploi service universel (cesu) - pour les frais de garde uniquement
- Chèque, à l'ordre de la Régie Générale d'Enghien-les-Bains
- Espèces (jusqu'à 300€ uniquement en billets), à l'accueil de la Régie Générale
- En carte bancaire, à l'accueil de la Régie Générale

IMPAYÉS

Les factures sont à régler au service Régie Générale ou via l'Espace Citoyen, jusqu'à la date limite de paiement, soit à la fin du mois facturé.

Passé ce délai, la facture est considérée comme impayée et transmise au Trésor Public.

L'accès à l'Espace Citoyen est alors suspendu et il vous sera impossible d'effectuer des demandes d'inscriptions ou de modifier vos réservations en cours.

Si aucune régularisation n'est effectuée et conformément au règlement intérieur, vos enfants seront exclus des activités périscolaires de la Ville.

TARIFICATION & RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT



En scannant ce lien, cela vous amènera vers l'onglet "Infos Pratiques" de l'Espace Citoyen. Nous vous rappelons qu'il est impératif de lire le Règlement de fonctionnement .

INFOS PRATIQUES

[INFOS](#)[FORMULAIRES](#)[RÈGLEMENT INTÉRIEUR](#)[FACTURATION](#)[TUTORIELS](#)

En cliquant dessus vous trouverez le Règlement Intérieur en sélectionnant "Activités péri et extrascolaires".

En cliquant dessus, vous trouverez la grille de tarification en sélectionnant "Tarifs 2026-2027".

UNE TRÈS BELLE ANNÉE SCOLAIRE À TOUS



Maire d'Enghien-les-Bains,
1er Vice-président du Conseil
départemental du Val d'Oise

Philippe SUEUR



Ajointe au maire,
déléguee aux Écoles élémentaires,
à la Politique EDMD et au
Contrôle de gestion

Sophie MERCHAT



Adjointe au maire,
déléguee à la Petite enfance
et aux Écoles maternelles

**Julia
DELESCHAUD-RENAULT**



Adjointe au maire,
déléguee à la Jeunesse

Laurence ROBBE



Adjoint au maire,
délégue au Sport et à la Santé

Eric BASSOT



Conseiller municipal,
délégue à l'Écologie et la
Politique environnementale

David BUFFAULT



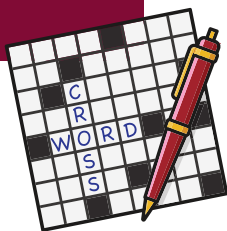
Conseillère municipale,
déléguee à la Citoyenneté
et la Laïcité

Yaël SOUSSAN

20

JEUX

Mots mêlés



Annulation

Cygnes

Guide

Multisports

Parc

Réservation

Studio

Chabanel

École

Kiosque

Ormesson

Rentrée

SIJ

Voile

Charade

On dort dans mon premier,
 Mon deuxième est le cri de l'âne,
 Mon troisième est la céréale
 qu'on cultive au Japon.

Mon tout est un magasin.

Rébus



M	G	K	F	C	H	A	B	A	N	E	L
R	U	K	O	K	S	A	M	B	Y	G	A
E	C	L	P	R	I	V	E	O	J	U	N
S	M	Y	T	A	M	O	O	B	Q	I	N
E	S	R	G	I	R	E	S	I	M	D	U
R	G	T	E	N	S	C	S	Q	L	E	L
V	Y	E	U	N	E	P	R	S	U	E	A
A	O	C	H	D	T	S	O	F	O	E	T
T	I	O	J	B	I	R	C	R	N	N	I
I	M	L	V	M	T	O	E	A	T	W	O
O	K	E	D	L	R	D	H	E	C	S	N
N	B	S	I	J	T	N	X	I	Q	W	K

Sudoku

3	4	2		8				
5			9				2	
	9				4	3	8	
	2		3		5	1		
	5		7		6		4	
	7			9	1	6	5	2
6				7	9	2	3	1
7				6		8		
2			5	3		4		

**Mairie d'Enghien-les-Bains**

57 rue du Général de Gaulle 95880 Enghien-les-Bains

Site de la ville<https://www.enghienlesbains.fr/fr>**Espace Citoyen de la ville**<https://www.espace-citoyens.net/elb/>**Service des Affaires Éducatives**Accueil téléphonique : au 01.34.28.45.45. (sauf le mardi après-midi)Accueil du public : du lundi au vendredi 8h30 à 12h00
le mercredi de 13h30 à 17h30**Service des sports**Accueil téléphonique : au 01.34.28.45.45 (sauf le mardi après-midi)**Accueil de loisirs**Les Cygnes : au 01.34.17.56.49.Marie-France CHABANEL : au 01.34.12.74.44.Ormesson : au 01.34.12.96.80.**Espace Jeunesse - Le Studio**Accueil téléphonique : au 01.34.28.45.66Accueil du public : voir en page 15**Structure d'Information Jeunesse**Accueil téléphonique : au 01.34.12.32.53Accueil du public : du lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h
mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h**Régie Générale**

regie@enghien95.fr

01.34.28.42.16

Accueil du public : du lundi au vendredi 8h30 à 12h00
le mercredi de 13h30 à 17h30